



Commission canadienne des droits de la personne

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre se terminant le 31 décembre
2024

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,
représenté par la Commission canadienne des droits de la personne, 2024.

No de catalogue : HR12-4F-PDF
ISSN : 2563-2795

Table des matières

Commission canadienne des droits de la personne Rapport financier trimestriel	1
Table des matières	2
1. Introduction.....	3
1.1 Pouvoir, mandat et activités de programme.....	3
1.2 Méthode de présentation	3
2. Faits saillants des résultats du trimestre et de l'exercice en cours (YTD)	4
2.1 Déclaration des pouvoirs	4
2.2 État des dépenses budgétaires des ministères par article courant	5
3. Risques et incertitudes	5
4. Changements importants concernant les opérations, le personnel et les programmes	6
5. Tableaux financiers.....	7
5.1 États des autorisations (non-vérifié) 2024-2025	7
5.2 États des autorisations (non-vérifié) 2023-2024	8
5.3 État des dépenses budgétaires par article courant 2024-2025 (non-vérifié)	9
5.4 État des dépenses budgétaires par article courant 2023-2024 (non-vérifié)	10

1. Introduction

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction conformément à l'article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP) et selon la forme et les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu conjointement avec le budget principal et le budget supplémentaire. Ce rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

1.1 Pouvoir, mandat et activités de programme

La Commission canadienne des droits de la personne (la Commission) a été créée en 1977 en vertu de l'annexe I.1 de la LGFP, conformément à la Loi canadienne sur les droits de la personne (LCDP). La Commission dirige l'administration de la LCDP et collabore avec les employeurs afin d'assurer la conformité de la Loi sur l'équité en matière d'emploi (LEE). La LCDP interdit la discrimination et la LEE promeut l'égalité sur le lieu de travail. Sous la direction du commissaire à l'équité salariale et du commissaire à l'accessibilité, la Commission est également chargée de l'administration et de l'application de la Loi sur l'équité salariale (LES) et de la Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA). Ces lois appliquent les principes d'égalité des chances et de non-discrimination aux ministères et organismes du gouvernement fédéral, aux sociétés d'État et aux organisations du secteur privé sous réglementation fédérale. La Commission aussi fournit au Bureau du défenseur fédéral du logement les services administratifs et les installations nécessaires à l'accomplissement de ses tâches et de ses fonctions.

Une autre caractéristique unique des activités de programme de la Commission est que celle-ci fournit des services de soutien internes à certains autres petits ministères et organismes gouvernementaux, comme les services des finances, des ressources humaines, des acquisitions et de la technologie de l'information. Ces ententes de services de soutien internes sont comptabilisées à titre de revenus conformément à l'article 29.2 de la LGFP.

De plus amples détails sur le pouvoir, le mandat et les activités de programme de la Commission sont disponibles dans le [Plan ministériel](#) (PM) et dans la partie II du [Budget principal des dépenses](#).

1.2 Méthode de présentation

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant la méthode de comptabilité basée sur les dépenses. L'état des autorisations ci-joint comprend les pouvoirs de dépenser accordés par le Parlement à la Commission et ceux utilisés par la Commission, conformément au budget principal des dépenses, au budget supplémentaire des dépenses et aux transferts de crédits du Conseil du Trésor pour l'exercice 2024-2025. Ce rapport trimestriel a été préparé à l'aide d'un référentiel

d'information financière à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière concernant l'utilisation des pouvoirs de dépenses.

Le pouvoir du Parlement est nécessaire avant que le gouvernement puisse dépenser de l'argent. Les approbations sont accordées sous la forme de limites approuvées annuellement par le biais de lois appropriées ou par le biais d'une législation sous la forme d'un pouvoir légal de dépenser à des fins spécifiques.

La Commission utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour préparer et présenter ses états financiers annuels qui font partie du processus de déclaration des résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenses votés par le Parlement restent basés sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats du trimestre et de l'exercice en cours (YTD)

2.1 Déclaration des pouvoirs

Comme l'indique l'état des autorisations, les autorisations budgétaires totales disponibles de la Commission au troisième trimestre ont été réduites de 5,9 %, passant de 44 078 296 \$ en 2023-2024 à 41 499 213 \$ en 2024-2025. Le montant disponible au troisième trimestre de cet exercice a augmenté de 2 699 348 \$ depuis le trimestre précédent afin de tenir compte du financement qui a été reçu pour le Bureau du défenseur fédérale du logement et pour les ajustements de rémunération.

Les changements significatifs dans les autorisations nettes de la Commission dans le troisième trimestre de l'exercice en cours comparativement au même trimestre de l'exercice précédent sont les suivants :

- Le financement brut des salaires a augmenté de 2 576 018 \$ (8,3 %), y compris :
 - 1 247 742 \$ liés aux révisions des conventions collectives.
 - 1 103 034 \$ de financement temporaire pour soutenir le Bureau du défenseur fédéral du logement.
- Le financement brut des activités de fonctionnement et entretien a diminué de 5 096 364 \$ (46,9 %), y compris :
 - Une réduction de 1 596 824 \$ du financement de la CCDP en raison d'une diminution de 885 824 \$ du report de budget de fonctionnement, d'une réduction permanente de 188 000 \$ pour le recentrage des dépenses gouvernementales et de l'échéance de 523 000 \$ d'autres fonds temporaires.
 - Une réduction de 369 947 \$ pour le programme d'équité salariale et 188 971 \$ pour le programme d'accessibilité car le financement reporté pour ces programmes a été épuisé.

- Une réduction nette de 3 026 334 \$ en financement temporaire pour le Bureau du défenseur fédéral du logement.

L'impact de la réduction du financement des activités de fonctionnement et entretien est significatif. La Commission continue de rechercher des solutions et des gains d'efficacité. Bien que le financement destiné aux salaires ait augmenté, l'impact de cette augmentation est négligeable car elle reflète l'augmentation du coût des salaires en raison des révisions des conventions collectives qui ont été approuvées à l'exercice 2023-2024.

2.2 État des dépenses budgétaires des ministères par article courant

Selon les dépenses budgétaires par article courant, les dépenses budgétaires totales nettes depuis le début de l'exercice au 31 décembre 2024 s'élèvent à 29 229 977 \$, ce qui représente 70 % des autorisations totales nettes pour l'exercice, qui s'élèvent à 41 499 213 \$. Les dépenses relatives aux salaires, d'un montant de 28 366 391 \$ représentent toujours la majorité des dépenses, soit 92,3 % du montant total brut dépensé.

Les dépenses budgétaires totales brutes de 10 969 695 \$ du troisième trimestre de l'exercice 2024-2025 ont diminué de 1 670 386 \$ comparativement au montant de 12 640 081 \$ du troisième trimestre de l'exercice 2023-2024. Cette réduction est principalement attribuable à une réduction du financement disponible pour les activités de fonctionnement et d'entretien de cet exercice, qui explique les réductions les plus importantes en dépenses de 593 866 \$ pour les services professionnels, 78 793 \$ pour l'acquisition d'équipement et 106 964 \$ les transports et les communications comparativement au troisième trimestre de l'exercice précédent.

3. Risques et incertitudes

L'introduction de nouveaux mandats, en vertu de la Loi canadienne sur l'accessibilité, de la Loi sur l'équité salariale et de la Stratégie nationale sur le logement continue à augmenter la pression sur la prestation de tous les programmes au sein de la Commission.

Avec l'absence de ressources humaines et financières suffisantes pour soutenir tous les programmes, la réalisation des résultats stratégiques de la Commission et la prestation de ses services internes pourraient être compromises.

Pour relever ces défis, la Commission suivra et évaluera les progrès réalisés dans tous les secteurs d'activité et, si nécessaire, adaptera ses processus en conséquence.

Tous les autres risques sont mentionnés dans le [Plan ministériel 2024-2025](#).

4. Changements importants concernant les opérations, le personnel et les programmes

Sans ressources supplémentaires pour le mécanisme national de surveillance et le défenseur fédéral du logement, la capacité de la Commission à remplir ces rôles pourraient être compromises.

Approuvé par:

 [Original signé par]
Charlotte-Anne Malischewski
Présidente par intérim

 [Original signé par]
Natalie Dagenais
Dirigeante principale des finances

Ottawa, Ontario
Date : 20 février 2025



5. Tableaux financiers

5.1 États des autorisations (non-vérifié) 2024-2025

Commission canadienne des droits de la personne

Rapport financier trimestriel

pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024

(en dollars)

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Autorisations budgétaires			
Crédit 1 – Dépenses du programme	39 405 202	9 893 507	27 497 829
Moins: revenus affectés aux dépenses			
Services de soutien internes	(2 508 558)	(488 689)	(1 496 414)
Autorisations budgétaires législatives			
Régimes d'avantages sociaux des employés	4 602 569	1 076 188	3 228 563
Autorisations budgétaires totales	41 499 213	10 481 006	29 229 977

*N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

5.2 États des autorisations (non-vérifié) 2023-2024

Commission canadienne des droits de la personne
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023

(en dollars)

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Autorisations budgétaires			
Crédit 1 – Dépenses du programme	41 925 548	11 581 894	29 156 242
Moins: revenus affectés aux dépenses			
Services de soutien internes	(2 080 000)	(521 119)	(1 580 063)
Autorisations budgétaires législatives			
Régimes d'avantages sociaux des employés	4 232 748	1 058 187	3 174 561
Autorisations budgétaires totales	44 078 296	12 118 962	30 750 740

*N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

5.3 État des dépenses budgétaires par article courant 2024-2025 (non-vérifié)

Commission canadienne des droits de la personne
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024

(en dollars)

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses			
Personnel	38 233 279	10 275 718	28 366 391
Transports et communications	325 395	49 468	138 895
Information	178 419	63 490	137 658
Services professionnels et spéciaux	3 587 604	493 157	1 368 277
Location	677 559	10 799	615 974
Services de réparation et d'entretien	40 578	11 739	13 526
Services publics, fournitures et approvisionnements	79 369	2 041	8 037
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	25 217	0	0
Acquisition de matériel et d'outillage	850 406	63 283	77 334
Autres paiements	9 945	0	300
Dépenses budgétaires brutes totales	44 007 771	10 969 695	30 726 391
Moins : revenus affectés aux dépenses			
Services de soutien internes	(2 508 558)	(488 689)	(1 496 414)
Dépenses budgétaires nettes totales	41 499 213	10 481 006	29 229 977

*N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

5.4 État des dépenses budgétaires par article courant 2023-2024 (non-vérifié)

Commission canadienne des droits de la personne
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023

(en dollars)

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses			
Personnel	35 287 440	11 008 517	28 025 810
Transports et communications	550 974	156 432	301 514
Information	711 499	85 352	250 635
Services professionnels et spéciaux	7 457 647	1 087 023	2 573 913
Location	1 105 098	89 655	609 441
Services de réparation et d'entretien	53 822	4 324	10 798
Services publics, fournitures et approvisionnements	121 403	61 122	73 727
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	86 629	0	0
Acquisition de matériel et d'outillage	742 535	142 256	479 565
Autres paiements	41 249	5 400	5 400
Dépenses budgétaires brutes totales	46 158 296	12 640 081	32 330 803
Moins : revenus affectés aux dépenses			
Services de soutien internes	(2 080 000)	(521 119)	(1 580 063)
Dépenses budgétaires nettes totales	44 078 296	12 118 962	30 750 740

*N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.